



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0005945-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 51 - Reconversion du site Saint Jacques - Vente au profit du CHU - Foncier Avenue du 8 mai 1945/Rue Girod de Chantrans

Délibération n° 2019/005945

Reconversion du site Saint-Jacques - Vente au profit du CHU - Foncier Avenue du 8 mai 1945/Rue Girod de Chantrans

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2019	Favorable unanime

Le Conseil Municipal vient de se prononcer sur le déclassement anticipé du domaine public d'un foncier d'une surface de 1 468 m² environ situé à l'angle de l'Avenue du 8 mai 1945 et de la Rue Girod de Chantrans en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du Code de la Propriété des Personnes Publiques qui permettent de déclasser un bien du domaine public même si celui-ci est toujours affecté à l'usage direct du public dès lors que la date d'effet de la désaffectation est fixée par l'acte de déclassement.

En l'espèce, il est convenu que la désaffectation intervienne fin 2020, au plus tard.

Cette démarche vise à permettre la vente de cette emprise au profit du CHU qui l'intégrera dans l'emprise globale qu'il sera amené à céder à l'opérateur immobilier désigné.

Ce foncier fait partie de la réflexion globale de Saint-Jacques. La modification en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur « Centre ancien » le positionne dans un sous-secteur constructible en fixant des principes de composition urbaine permettant de garantir une bonne visibilité de la future grande bibliothèque depuis le pont Canot.

Sollicité conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaine a estimé la valeur vénale de l'emprise cessible à 135 000 € par courrier du 5 novembre 2019.

Le CHU et la Ville de Besançon ont souhaité que cette transaction se fasse au même prix que celle portant sur le transfert de domanialité au profit de la Ville des jardins et de la Cour d'honneur, soit 106 800 €.

Pour ce faire, la Ville de Besançon consent à pratiquer un abattement d'environ 21 % par rapport à l'estimation de France Domaine pour ramener le prix de cession à 106 800 €.

Cet abattement se justifie au regard de l'ampleur de l'opération de reconversion du site Saint-Jacques qui contribuera au rayonnement et à l'attractivité de la Ville de Besançon. Cette opération globale de reconversion est rendue possible par la vente des biens immobiliers du CHU et celle de l'emprise foncière communale.

La cession de cette emprise par la Ville au CHU est solidaire de la cession de ses biens immobiliers par le CHU à l'opérateur immobilier lauréat de la procédure de consultation.

Les modalités de la future transaction sont donc les suivantes :

- Cession par la Ville de Besançon au profit du CHU d'une emprise foncière d'environ 1 468 m² issue du domaine public communal au prix de 106 800 € et selon les modalités mentionnées ci-dessus,
- Frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° MAN000089974. La recette correspondante sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de la cession au profit du CHU de l'emprise issue du domaine public communal telle que décrite ci-dessus et figurant sur le plan annexé à la présente,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

MM. BONTEMPS, FOUSSERET et SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

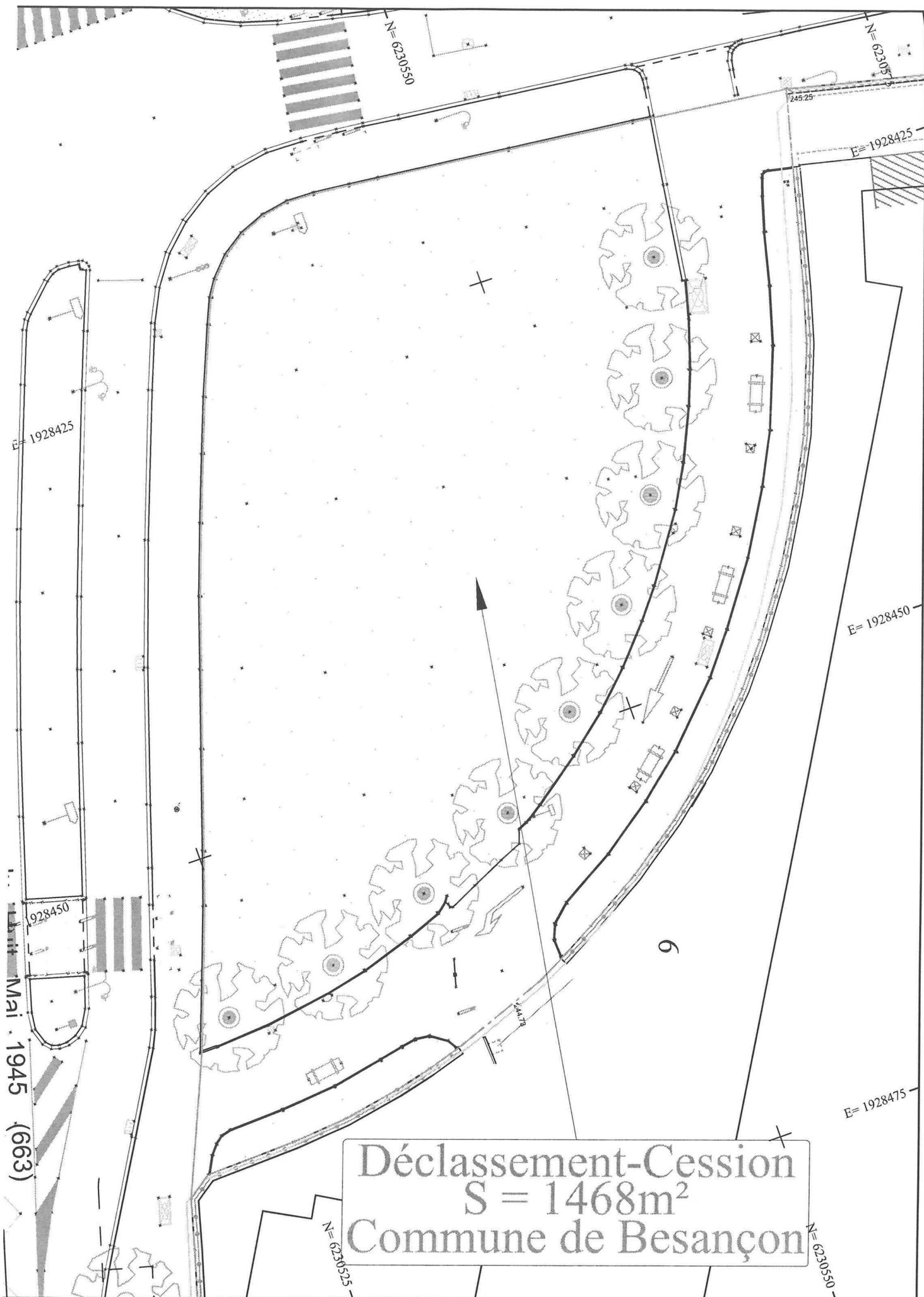
Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



Déclassement-Cession
S = 1468m²
Commune de Besançon